

COMMUNIQUE DE PRESSE

08 avril 2021

Le Synofdes appelle à une concertation des financeurs pour articuler continuité pédagogique et économique des organismes de formation

Nous avons communiqué récemment à propos de l'enquête réalisée auprès de nos adhérents sur leur situation RH et financière début 2021 (disponible sur notre site). Un tiers des organismes de formation déclare être à court de trésorerie dans les 3 mois, 54% sont déficitaires et 5% n'exclut pas un dépôt de bilan.

Avec cette nouvelle phase de confinement, nos adhérents rencontrent des difficultés importantes qui se cumulent aux efforts précédents. Ils se doivent de poursuivre leur activité et participer au lien social dans des conditions dégradées :

- Augmentation exponentielle des stagiaires absents
- Absentéisme important dans les équipes.

Il est à noter que notre secteur n'est pas considéré comme prioritaire, notamment au plan de la vaccination.

Une fois de plus, nous pensons que les mesures à prendre face à cette crise devraient être construites collectivement, en concertation.

Les organismes de formation assurent, dans des conditions difficiles, la poursuite de l'activité pédagogique. Celle-ci ne peut être assurée sans interroger la question des conditions économiques.

Notre demande est la suivante :

1/ Tous les arrêts maladie, absences liées aux situations de cas contact et garde d'enfant doivent être considérés comme absences justifiées :

- Sans interruption de la rémunération du stagiaire d'une part,
- Sans décompte du financement des heures prévues pour les organismes de formation d'autre part.

2/ Un plan de vaccination prioritaire pour nos équipes

Nous souhaitons également discuter de la décision prise unilatéralement la semaine dernière de faire porter à l'organisme de formation la charge de la saisie des absences des stagiaires sur le site AMELI, qui dans le contexte pré-cité constitue une surcharge insupportable pour les équipes supports déjà très impactées depuis un an et qui de plus n'ont pas en leur possession toutes les informations attendues.

Ces constats valent tant pour les actions de formation que pour les prestations d'accompagnement, notamment celles de Pôle Emploi.

Aussi, nous avons sollicité auprès du cabinet de la ministre du travail un rendez-vous de crise, associant la DGEFP, régions de France et Pôle Emploi.